

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Séance du Collège du 28 mai 2021

Le 28 mai 2021, le Collège de l'Hadopi s'est réuni en séance organisée au moyen d'une conférence téléphonique ou audiovisuelle dans les conditions prévues par l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014.

Participaient à cette séance les membres du Collège suivants :

Membres titulaires : Monique ZERBIB, Alexandra BENSAMOUN, Louis de BROISSIA, Laurence FRANCESCHINI, Brigitte GIRARDIN et Marcel ROGEMONT.

ORDRE DU JOUR

Point d'étape sur l'instruction du dossier COSMOS/Sage ; Présentation d'une note sur la conservation des données d'identification et la mise en œuvre de la réponse graduée ; Dématérialisation des fiches de paie ; relevé de conclusions de la séance du 21 mai 2021.

POINTS ABORDÉS

Point d'étape sur l'instruction du dossier COSMOS/Sage

La secrétaire générale présente les avancées sur la saisine de l'Hadopi portant sur le règlement de différend entre les sociétés COSMOS et Sage

Présentation d'une note sur la conservation des données d'identification et la mise en œuvre de la réponse graduée

La secrétaire générale et la directrice de la protection des droits présentent le plan de conservation des données d'identification au regard de l'arrêt du Conseil d'Etat du 21 avril 2021.

Dématérialisation des fiches de paie

La secrétaire générale et le directeur des affaires financières et des systèmes d'informations présentent aux membres du Collège le nouveau système de fiche de paie.

Approbation du relevé de conclusions de la séance du 21 mai 2021

Les membres du Collège approuvent le relevé de conclusion de la séance du 16 avril 2021.

Le 24 juin 2021

La Présidente

Monique ZERBIB

